

Timbre D.D.T.M. 30

Décision de l'Administration

Date :

Autorisation n°

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR
d'animaux nuisibles – Saison 2016-2017**

Je soussigné (1).....

agissant en qualité de (2) : propriétaire, possesseur, fermier,
délégué du propriétaire, du possesseur ou du fermier (3)
sur ha dont ha de bois, situés sur la (les) commune(s) :

le cas échéant, n° d'autorisation
obtenue lors de la saison 2015-16 :

demeurant à (adresse complète/tel).....

adresse électronique :

sollicite l'autorisation de détruire à tir conformément aux modalités définies par les arrêtés ministériels et l'arrêté préfectoral dans les conditions suivantes :

Espèce(s) <i>détail au verso</i>	Période : <i>détail au verso</i>	Commune de destruction et Lieux-dits	Intérêts menacés : faune et flore, activités agricoles (inscrire cultures et surfaces)

Je demande l'autorisation de m'adjoindre pour ces destructions tireur (s) dont les identités et n° de permis de chasser figurent **AU VERSO** de la présente demande.

A le
Signature,

(1) Nom, prénom, profession

(2) Rayer les mentions inutiles

(3) Joindre une délégation dans le cas où vous n'êtes pas le propriétaire (voir ci-dessous le modèle de délégation)

AVIS DU MAIRE DE LA COMMUNE

Le Maire de la commune de atteste la qualité du demandeur et la nécessité de procéder aux opérations de destruction.

A le
Signature et cachet

**Cette autorisation devra IMPERATIVEMENT être retournée au plus tard le 15 septembre 2017 à
la D.D.T.M. – S.E.F. – 89 Rue Wéber – CS 52002 – 30907 NÎMES Cedex 2
en indiquant **AU VERSO**, pour chaque espèce, le nombre et les dates de prélèvement.**

MODELE DE DELEGATION

Je soussigné, M.

demeurant (adresse complète)

(2) maire, propriétaire, exploitant agricole de ha, sis à

donne pouvoir à M.

pour y exercer la destruction d'animaux nuisibles.

Fait à, le
(signature)

**Pour le Préfet et par délégation,
le DDTM,**

Rappel du n°
d'autorisation :**LISTE DES TIREURS – Saison 2016-2017** (liste supplémentaire sur demande)

N°	NOM et Prénom	Code postal – Ville	N° de permis	Qualité (*)
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				

(*) ex. responsable de chasse, garde particulier, ...

DETAILS DES PERIODES D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR PAR ESPECE

Gpe		1 ^{er} juillet	31 juillet	ouverture de la chasse	clôture de la chasse	31 mars	10 juin	30 juin
2	Fouine				chassable	autor. si R427-6*		
	Renard	Autorisation si avicole			chassable	autorisation	autorisation si avicole	
	Corneille noire	autor. si agricole			chassable	sans formalité	autor. si R427-6*	autor. si agricole
	Pie bavarde	autor. si agricole			chassable	autorisation	autor. si R427-6*	autor. si agricole
	Étourneau sansonnet	Autorisation si R427-6*			chassable	sans formalité	auto si R427-6*	
3	Lapin garenne				chassable	autor. si digues		
	Pigeon ramier	autor. si R427-6*			chassable	sans formalité	autorisation si R427-6*	

- * Intérêts du 427-6 : 1° Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ;
 2° Pour assurer la protection de la flore et de la faune ;
 3° Pour prévenir des dommages importants aux activités agricoles, forestières et aquacoles ;
 4° Pour prévenir les dommages importants à d'autres formes de propriété (ne s'applique pas aux espèces d'oiseaux).

BILAN DES DESTRUCTIONS A TIR (à retourner au plus tard le 15 septembre 2017)

Espèce	Nombre	Date de prélèvement